

Ingénieur de sécurité sanitaire



Catégorie(s) professionnelle(s):

L'ingénieur sécurité sanitaire est un expert des méthodes et des moyens de protection contre les risques sanitaires qui travaille au sein d'une ARS (agence régionale de santé).

Condition(s) diplômante(s):

Les formations qui permettent d'accéder à la fonction d'ingénieur sanitaire sont toutes de niveau bac + 5. L'École des hautes études en santé publique EHESP prépare aux concours d'ingénieur d'études sanitaires et d'ingénieur du génie sanitaire. Pour être admis, il faut déjà avoir un diplôme d'ingénieur ou être titulaire d'un master de recherche ou professionnel.

A titre d'exemples :

- master sciences de la vie et de la santé, sécurité et veille sanitaire.
- master maîtrise des risques nosocomiaux et iatrogènes.
- master spécialité sécurité, qualité, hygiène et environnement.
- master sciences du risque dans le domaine de la santé.
- master risques sanitaires radionucléaires, biologiques et chimiques.
- master droit de la sécurité sanitaire et alimentaire.
- master gestion des risques en santé publique.

Actualité(s) juridique(s) :

- Décret n°90-973 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire.
- Arrêté du 10 octobre 2001 fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire.
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
- Arrêté du 30 mars 2011 modifiant l'arrêté du 10 octobre 2001 fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire
- La Ségur promet un refinancement et un recrutement en masse pour désengorger les services publics de santé.

Cadre(s) juridique(s):

Etablissement public:

- L'ingénieur sécurité sanitaire est un fonctionnaire de catégorie A du ministère de la Santé, des collectivités territoriales.
- CDD ou CDI de droit public.

Etablissement privé :

- Salarié cadre dans le secteur privé (droit du travail et convention collective).

Témoignage(s):

« Etant donné qu'on travaille déjà en lien avec des juristes, je dirais simplement qu'on espère que le droit réussira à faire respecter les dispositions déjà en place. Notamment auprès des industries qui rejettent des polluants ou encore des individus eux-mêmes qui ne prennent pas en compte les mesures nécessaires à la sécurité sanitaire, notamment en temps de crise comme nous en sommes les témoins. »

